ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats

Question écrite n° 25068

Texte de la question

M. Guy Malherbe appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la mise sur le marché par le groupe la Poste d'un produit d'assurance dépendance dénommé « Protectys autonomie » dont le but est de couvrir le risque des dépenses liées à la dépendance tout en préservant son patrimoine et ses revenus. La souscription de ce type de contrat d'assurance est soumise à un avis médical dont les conditions draconiennes imposées excluent bon nombre de souscripteurs potentiels. C'est ainsi, qu'une personne présentant un diabète de type 2 ou une hypertension artérielle n'a pas la possibilité d'adhérer à ce type de contrat, alors que sa pathologie ne présente pas un facteur de risque aigu sur le plan médical. Ces contrats s'adressent prioritairement à des personnes proches de la retraite qui souhaitent se prémunir des risques liés à la dépendance et n'autorisent aucun mécanisme de correction de prime pour risque médical aggravé, ni aucune exclusion spécifique. Il souhaite savoir si elle envisage une appréciation moins restrictive de l'avis médical sollicité pour ce type de contrat censé protéger de la dépendance.

Données clés

Auteur : M. Guy Malherbe
Circonscription : Essonne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25068
Rubrique : Assurances
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 4991
Question retirée le : 27 mars 2012 (Fin de mandat)